



0908767401

DATE DEPOT : 2009-10-14

NUMERO DE DEPOT : 87674

N° GESTION : 2000B21321

N° SIREN : 433975224

DENOMINATION : CDC ENTREPRISES

ADRESSE : 137 rue de l Université 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2009/10/08

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

00B21321

CDC ENTREPRISES

Société par actions simplifiée au capital de 2 920 000 €
137 rue de l'Université, 75007 Paris
433 975 224 RCS Paris

Commerce de Paris
I M R
14 OCT. 2009

N° DE DÉPÔT

87674

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DB EN DATE DU 8 OCTOBRE 2009 : CA

L'an deux mille neuf, le huit octobre,

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège 56 rue de Lille, 75007 Paris, représentée par Monsieur Augustin de Romanet, Directeur Général,

a été invitée, en sa qualité d'Associé Unique de la société CDC Entreprises, à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président ;
- Démission d'administrateurs ; nomination de nouveaux administrateurs ; fixation de la durée de leurs fonctions ;
- Pouvoirs pour formalités.

L'Associé Unique a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le commissaire aux comptes a été informé de la date et de l'ordre du jour des présentes décisions de l'Associé Unique.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Agnès Pannier-Runacher, née le 19 juin 1974 à Paris, demeurant à 11 Allée Anne de Beaujeu, Paris 19^{ème} et de Monsieur Eric Lefebvre, né le 9 février 1968 à Paris demeurant 17 rue Bausset, Paris 15^{ème}, de leurs mandats de membres du Conseil d'Administration de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil d'Administration, et ce pour une durée de quatre (4) ans, expirant à l'issue de la décision collective qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012 et qui interviendra au cours de l'année 2013 :

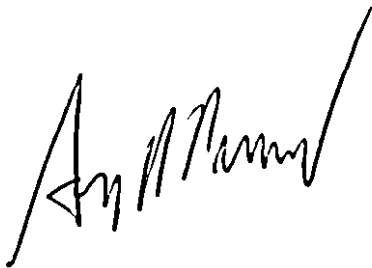
- Madame Sabine Schimel, née le 10 septembre 1963 à Talence (33) demeurant 98 rue d'Assas, Paris 6^{ème},
- Monsieur Julien Bami, né le 5 mars 1974 à Fontenay sous Bois (94) demeurant 23 rue Richer, Paris 9^{ème}

L'Associé Unique prend acte que Madame Sabine Schimel et Monsieur Julien Bami ont d'ores et déjà fait savoir à la Société, par acte séparé, qu'ils acceptaient par avance ces fonctions et qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice de ces mandats.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et par le Président.



L'Associé Unique

La Caisse des dépôts et consignations
représentée par Augustin de Romanet



Le Président

Jérôme Gallot